

TROIS QUESTIONS À Muriel Husset

« La loi Travail change le suivi médical »

Santé au Travail 72, qui suit près de 130 000 salariés en Sarthe, tenait lundi son assemblée générale. La directrice, Muriel Husset, en a profité pour faire un focus sur l'application en janvier dernier de la loi Travail.

1 Qu'est-ce que la loi a changé dans le suivi des salariés ?

Avant, la périodicité était la même pour chaque salarié. Aujourd'hui, elle est différente d'un salarié à l'autre car elle dépend de l'âge, de l'état santé, des conditions de travail et des expositions. C'est désormais au médecin du travail de décider de la périodicité. Nous allons donc pouvoir davantage surveiller certains salariés. Mais chacun peut demander à voir un médecin du travail dès qu'il en ressent le besoin.

2 Allez-vous pouvoir appliquer facilement la loi ?

La pénurie du temps médical fait que cela va être difficile de la mettre en place. Aujourd'hui, il nous faudrait cinq ou six médecins supplémentaires pour pouvoir être efficace. On a donc sollicité des infirmières en santé du travail qui peuvent désormais faire les visites d'embauche. Mais la situation restera compliquée dans les mois à venir.



Muriel Husset est directrice de Santé au Travail 72 depuis janvier 2016.

3 Qu'en est-il des employeurs ?

Nous avons remarqué qu'il y a un déficit d'informations sur la loi, à la fois du côté des employeurs mais aussi du côté des salariés. Nous allons donc profiter de l'application de la loi Travail pour davantage communiquer sur les obligations et les droits au niveau de la santé. Nous conseillons notamment les employeurs pour diminuer les risques professionnels et pour améliorer les conditions de travail.

Propos recueillis par
Maxime JAMES